

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 21 novembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **21 novembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **15 novembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME PLAYE MME SCHREIBER à M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun) MME ROTA à M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER à M. TROGRIC (Pompey)
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°04 – DA du 21/11/2019**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Mise à disposition d'une benne pour la collecte des pneus en  
déchetterie  
Renouvellement de contrat avec la société Gilles Henry**

La collecte et la valorisation des pneumatiques usagés sont encadrées par le Décret n°2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à leur élimination, renforcé en 2015 par le décret n° 2015-1003 du 18 août 2015. Ce dernier introduit, entre autres, des objectifs de couverture territoriale, de recyclage, de valorisation et d'éco conception.

Afin de remplir leurs obligations, les producteurs de pneumatiques se sont principalement regroupés au sein des sociétés ALIAPUR et GIE FRP en charge de la collecte, du tri et de la valorisation.

En 2008, une charte a été rédigée à l'attention des collectivités dont l'objectif est de définir les conditions techniques de reprise des pneumatiques usagés de véhicules légers en déchetterie, afin que la totalité du gisement soit pris en compte gratuitement par la filière (sans l'application de quotas). Cette charte est cosignée par Amorce, l'Association des Maires de France, le Cercle National du Recyclage et Aliapur.

La Bassin de Pompey a mis en place cette collecte au sein de la déchetterie de Frouard.

Elle s'effectue en benne fermée depuis 2017, via le prestataire local agréé d'Aliapur, les établissements Gilles Henry. Les conditions d'espace, d'accessibilité ainsi que les tonnages collectés pour l'année 2018 (30 tonnes sur une base d'éligibilité fixée à 12 tonnes), permettent la mise en place d'une telle benne fermée de 40 m3 dont les coûts sont totalement pris en charge par Aliapur.

Il convient à ce jour de renouveler la convention avec les établissements Gilles Henry.

Aussi, il est proposé de renouveler le contrat annuel de mise à disposition d'une benne fermée avec la société Gilles Henry, qui se chargera de sa collecte. Ce contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, en fonction de la prise en charge du coût par Aliapur.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 7 novembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes du contrat avec la société Gilles Henry.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la société Gilles Henry.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC